

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

Herausgeber: Forum Helveticum

Band: 14 (2003)

Artikel: Le partenariat public-privé dans la formation des enseignants : bilan intermédiaire

Autor: Ramel, Serge

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS: BILAN INTERMÉDIAIRE

Serge Ramel

Doyen à la Haute école pédagogique vaudoise, j'ai été amené à ce titre à organiser la formation des enseignantes et des enseignants du Canton de Vaud dans le domaine de l'éducation aux médias et de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement. Le «Partenariat public-privé – l'école sur le net» (PPP-ésn) – et en particulier sa concrétisation dans la *Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles* – a fait donc partie de mon champ de réflexion. Le texte qui suit est une réflexion personnelle en forme de bilan intermédiaire sur l'impact du PPP-ésn sur la formation du corps enseignant.

«Pour ma part, je crois aussi que nous donnons un signe, la Confédération donne un signe à l'ensemble de la population comme quoi l'informatique, comme quoi le fait d'apprendre, d'avoir des connaissances poussées dans nos écoles est fondamental pour l'avenir de ce pays. [...] nous donnons un signe à l'ensemble des cantons et aux enseignants. Je pense que c'est quelque chose de favorable que nous devons absolument soutenir.»¹

*Christiane Langenberger, Conseillère aux Etats vaudoise,
5 décembre 2001*

Décembre 2001, un partenariat public-privé pour l'école sur le net était en train de naître. Bonne période que celle de la Nativité pour un projet aussi ambitieux, projet qui verrait se rejoindre dans leurs efforts les collectivités publiques et les entreprises privées. Les Chambres fédérales, par la nouvelle Loi citée plus haut, y contribueraient à hauteur de 100 millions de francs sur cinq ans, les partenaires privés investiraient une même somme, les cantons et les communes y participeraient pour un montant global d'investissement de 800 millions de francs. Un milliard en tout consacré à la formation des élèves et du corps enseignant, un sacrifice à la hauteur des espérances suscitées par les TIC.

Octobre 2003, la bulle spéculative provoquée par la nouvelle économie, après un magnifique envol, a fini par éclater à l'instar de ses soeurs de savon,

le tout numérique perdant de son attrait. De plus, les budgets fédéraux et ceux de plusieurs cantons semblent glisser vers les abîmes déficitaires; pour remonter la pente, les autorités politiques ont dû troquer leur veste de maçon contre celle de bûcheron.

Autre temps, autre signe: sur proposition du Conseil fédéral, les Chambres fédérales se retirent massivement du PPP-ésn; et des cent millions annoncés elles ne maintiennent que moins de la moitié. Il est fort à craindre que les cantons ne leur emboîtent le pas et que les projets lancés depuis août 2002, date d'application de la nouvelle Loi fédérale, en pâtissent.

Il m'a paru bon de préciser le contexte dans lequel se déroule la formation du corps enseignant dans le domaine des TIC, mais mon propos est avant tout de faire un premier bilan de l'impact du PPP-ésn sur celle-ci. J'aborderai cet exercice sous l'angle du partenariat entre le public et le privé et sous celui de l'application de la Loi fédérale.

Si l'on parcourt le site dédié au PPP-ésn², on est très vite frappé par le peu d'offres proposées par le secteur privé. Si l'une d'entre elles³, due à une ancienne régie fédérale aujourd'hui privatisée, est effectivement conséquente, la plupart se limitent à des conditions favorables d'achat, voire, pour certaines, à annoncer dans ce cadre ce qui était déjà proposé par ailleurs. Une seule offre⁴ concerne directement la formation des enseignantes et des enseignants; de plus, elle vise uniquement l'accroissement de leurs compétences techniques pointues et non directement l'intégration des TIC dans l'enseignement. Le prix de cette prestation – une participation individuelle à un cours public revenant à 500 francs par jour et un cours réservé à un groupe de douze personnes à 3000 francs par jour – est d'ailleurs largement au-dessus des moyens actuels des collectivités publiques.

Ayant fait l'expérience de tenter d'intéresser des partenaires privés au projet de formation d'enseignants «Médiabus»⁵ – par ailleurs subventionné par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) –, j'ai constaté à quel point cette démarche était laborieuse. En effet, les conventions passées entre les partenaires privés et le Centre suisse des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (CTIE) ne permettent pas une collaboration spécifique à un projet de formation, car les prestations du partenaire privé doivent s'adresser à l'ensemble des cantons pour rentrer dans le cadre du PPP-ésn. Ainsi, toute collaboration à l'échelle régionale est exclue et seuls les grands groupes

commerciaux ont une taille suffisante pour prétendre à un partenariat sur le plan national.

En matière de formation du corps enseignant, le PPP-ésn se limite donc à un partenariat entre les cantons et la Confédération. Celle-ci prend en charge au maximum 80% des frais, à l'exception des remplacements ou des salaires des enseignantes et des enseignants en formation, des coûts de fabrication technique d'un module de formation et des plates-formes Internet (par exemple pouvant servir à l'enseignement à distance)⁶. Ces coûts, considérables, entrent dans les 800 millions à charge des cantons, tels qu'annoncés lors du lancement du PPP-ésn.

L'application de la Loi fédérale est donc décisive pour l'incitation à la formation du corps enseignant et, par lui, des élèves. Cette application repose sur un postulat énoncé par la Task Force «TIC et formation», celui d'une formation en cascade allant d'un niveau F3 (formation de formateurs de formateurs⁷), en passant par un niveau F2 (formation de formateurs), pour aboutir à un niveau F1 (formation des élèves).

Partant du constat largement partagé que, pour former le corps enseignant, il faut avoir des formateurs compétents, l'accent a été mis dès 2002 sur les formations F3. Celles-ci se poursuivent, mais il devient nécessaire d'entreprendre à large échelle la mise sur pied de formations F2. Un soutien en continu des enseignantes et des enseignants, lorsqu'ils débutent avec les TIC dans leurs classes, est par ailleurs nécessaire. En effet, l'innovation pédagogique n'est jamais le fruit d'une démarche pyramidale et elle ne peut se développer que si elle part de la base. Or, la mise en place de dispositifs tant au niveau F2 que F1 est nettement plus onéreuse que la formation des formateurs. Il est à craindre, si les pouvoirs publics se désengagent maintenant, que cette dernière ne porte pas ses fruits, l'arbre étant coupé avant que les bourgeons n'éclosent. Les Chambres fédérales ayant signifié leur retrait, l'initiative en la matière revient donc aux seuls cantons.

Cette prédominance de la formation en cascade a, de plus, été accompagnée de postulats quant aux modalités de sa mise en œuvre. Ainsi, la réalisation de scénarios pédagogiques a été posée comme un concept central des formations F3, ce dans une optique de large diffusion auprès du corps enseignant. Or, une formation de formateurs a pour objectif essentiel la prépa-

ration à la fonction de formateur d'adultes et c'est sa réalisation qui garantira la qualité des formations F2 données par la suite et non la transmission de modèles plus ou moins généralisables.

D'autres modalités de formation existent, comme l'accompagnement de projets ou l'analyse de pratiques professionnelles, et ont pour avantage d'être un soutien efficace à l'innovation pédagogique. Ces démarches plus qualitatives que quantitatives ont obtenu des subventions moindres, leur portée ayant été jugée limitée. Or, pour qu'un transfert durable dans les pratiques se fasse, il est essentiel non seulement qu'une formation de base soit donnée aux enseignantes et aux enseignants, mais que ceux-ci soient accompagnés et stimulés dans leurs premiers pas avec les TIC.

Le dernier point que je souhaiterais aborder est celui de la lourdeur du dispositif mis en place pour l'obtention de subventions. En effet, les exigences et les contraintes s'ajoutant les unes aux autres, déposer un projet dans le cadre de la Loi fédérale s'apparente plus à un parcours du combattant qu'à une démarche enrichissante. La procédure choisie implique qu'une part importante de l'énergie utile à l'avance des projets est malheureusement consacrée à l'élaboration des demandes et des nombreux rapports intermédiaires à fournir.

Par ailleurs, les projets déposés doivent si possible s'inscrire dans une coopération intercantonale d'ampleur et porter la signature de tous les ministres cantonaux concernés. Quand on sait la difficulté à aboutir à des accords intercantonaux dans des cadres pourtant institués, il est regrettable que, pour des projets de durée limitée, ce qui aurait pu être exprimé en terme de souhait contraigne fortement l'action des professionnels de terrain motivés.

Il est alors préférable de ne présenter dans le cadre du PPP-ésn que des projets d'envergure, pour lesquels les subventions attendues compensent l'investissement supplémentaire consenti. D'autres projets, moins ambitieux, mais émergeant directement des pratiques du corps enseignant, resteront dans la confidentialité, faute de moyens logistiques suffisants.

Je reste persuadé que le PPP-ésn a joué un rôle important de catalyseur pour l'intégration des TIC dans l'enseignement. Je crains cependant que sa concrétisation par la Loi fédérale n'ait qu'un impact relatif sur la formation

du corps enseignant, tant par son dispositif d'application peu adapté aux réalités des cantons que par les moyens financiers aujourd'hui largement réduits.

Pour conclure sur une allégorie aérienne, non pas en forme de bulle mais de fusée, je dirais que, s'il suffit de propulseurs pour que celle-ci décolle, encore faut-il que l'énergie soit en suffisance pour qu'elle se maintienne sur sa trajectoire et se place en orbite. Le partenariat public-privé est dans une phase critique de son envol, sans l'énergie conjointe de ses promoteurs et de ses bénéficiaires, il déviara inévitablement de son but.

-
- 1 Christiane Langenberger, dans son intervention au Conseil des Etats, lors de la séance du 5 décembre 2001, consacrée à la future *Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles*.
 - 2 www.ppp-esn.ch
 - 3 www.swisscom.com/pr/content/schulenansinternet2/schulenansinternetangebot/index_FR.html
 - 4 www.digicomp.ch/esn
 - 5 Le projet «Mediabus – ateliers de communication pour la formation des enseignant-e-s» est présenté à l'adresse suivante: www.hep.vd.ch/mediabus
 - 6 Coûts subventionnables (www.bbt.admin.ch/dossiers/ppp/f/couts_subv.pdf)
 - 7 Ce deuxième «formateur» est pris ici dans le sens d'enseignante et d'enseignant.